



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

L'an 2026, le 17 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13 avril 2026 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote A l'unanimité	
Pour :	15
Contre :	0
Blanc :	0

**Présents :** MM Bourgin, Mme Quillent, M. Bouxirot, Mme Sinty, Mme Paez-Rezende, Mme Gueguiniat, M Baresse, Mme Caron M. Potin, M. Choain et M. Augustin

**Excusés :** Ont donné pouvoir :  
M. Voisin Stéphane à Mme Quillent Delphine  
Mme Coyac Stella à M. Choain Philippe  
M. Marion Mikaël à M. Bouxirot Patrick  
Mme Petitjean Rebecca à Mme Paez Rezende Michèle

**Absents :**

**Secrétaire :** M. Potin Pierre-Louis

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Préfecture du Val  
d'Oise le 20 Avril 2026  
Et publication du : 20 Avril 2026

**D2026 38 Délibération portant sur les amortissements des subventions d'équipement versées a des organismes publics**

En application de l'article L.2321-2-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, toutes les collectivités et établissements publics, quel que soit leur taille, doivent procéder à l'amortissement des subventions d'équipements qu'elles ont versées, les durées d'amortissement seront calculées suivant les modalités suivantes :

Pour les biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
Pour les biens immobiliers ou des installations	15 à 20 ans
Pour des projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'une immobilisation d'un montant de 31 000€ imputée au compte 2041581 en 2025 doit être amortie. Elle est liée aux travaux de dissimulation de réseaux réalisés par le SIERC (syndicat intercommunal



République Française  
Département du Val d'Oise  
Canton de Pontoise  
Commune d'US

2026/38

d'électricité et des réseaux de câbles) concernant l'acompte des travaux de la rue de la Chaussée Jules César (programme 2024).

Il appartient à l'assemblée de fixer la durée d'amortissement pour ces immobilisations et, d'ouvrir les crédits correspondant à cette opération d'ordre budgétaire entre la section de fonctionnement et la section d'investissement,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Fixe**, à 15 ans la durée d'amortissement, à compter du 01 janvier 2026, de la subvention versée au SIERC pour les travaux de la rue de la Chaussée Jules César (programme 2024),

**Ajoute**, l'inscription des crédits nécessaires soit 2 066.66€ au Budget Primitif 2026,

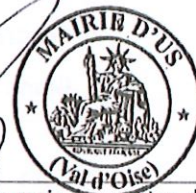
**Reporte**, la somme de 10 750.35€ au Budget Primitif 2026 à l'article 6811/042 en fonctionnement et à l'article 28041581/040 en investissement,

**Donne tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Le Maire  
J. BOURGIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.